

## Progrès par substitution

Lundi va commencer la procédure de consultation en vue de la construction d'une nouvelle ligne ferroviaire à travers les Alpes (NLFA). Son coût devrait se situer entre 9 et 20 milliards de francs environ, selon la variante qui sera choisie.

Un autre projet ambitieux en matière de transport fait régulièrement parler de lui: Swissmetro, ce train souterrain à très grande vitesse qui relierait Genève à Saint-Gall, avec des antennes possibles depuis la Suisse centrale en direction de Bâle et de Bellinzone. L'investissement pour le tronçon principal est estimé — par ses promoteurs — à environ 8 milliards de francs.

Pour comparaison, rappelons que l'achèvement du réseau des routes nationales coûtera 40 milliards d'ici à la fin du siècle.

Il est donc temps de s'interroger sur l'utilité de ces projets pour notre système de transport et sur l'amélioration ou la dégradation de la qualité de la vie qu'ils risquent de provoquer.

S'agissant du tunnel à travers les Alpes — même si, sur le plan interne, nous pouvons nous passer de cette réalisation — la Suisse se verra tôt ou tard contrainte d'offrir une solution pour le transit des marchandises de la CE. Nous avons le choix entre un corridor pour camions de 40 tonnes et un axe ferroviaire capable d'accueillir les poids lourds et les conteneurs de nos voisins. A nos yeux, le tunnel se justifie parce qu'il ne fera qu'absorber, de la manière la moins dommageable pour les populations concernées et pour l'environnement, un flux de trafic sur lequel nous n'avons pratiquement pas d'influence, mais que nous ne pouvons politiquement pas refuser.

Le cas de Swissmetro est tout différent. En rendant possible un trajet Genève - Berne en moins de trente minutes, les transports publics deviennent plus attractifs que la voiture. On offre même un système telle-

ment performant qu'il en résultera inévitablement une augmentation du trafic: l'homme est ainsi fait qu'il a depuis toujours utilisé les gains de temps dans le domaine des transports pour aller plus loin, plutôt qu'il ne les a consacrés à ses loisirs. Il ne fait donc aucun doute que Swissmetro sera utilisé — et peut-être même qu'il sera financièrement rentable. Mais il n'aura, à long terme, aucun effet sur le trafic routier: la place libérée sur les routes par les usagers de ce train express renonçant à leur voiture sera rapidement occupée par d'autres, qui laisseront leur auto au garage à cause des embouteillages... Tout au plus, sera-t-il possible de contenir momentanément les pressions qui se font sentir ici et là pour élargir certaines autoroutes.

Il faut néanmoins entrer en matière sur Swissmetro, parce que ce système représente un plus pour certains types de trajets. Certes, le projet tel que présenté — reliant entre eux les grandes villes — ne permet pas sans autre de satisfaire tout le monde. Mais en s'appuyant sur un réseau de transports régionaux bien conçu et performant, en utilisant judicieusement le rail libéré de la plus grande partie du trafic à longue distance, il sera certainement possible d'intéresser les habitants de la périphérie.

Reste à résoudre le problème de la «neutralité des nuisances» ou, mieux, de leur diminution grâce à Swissmetro. Pour l'instant, on nous parle de cet ambitieux projet comme d'une addition: il viendrait s'ajouter à ce qui existe déjà. De cette manière, impossible que le bilan énergétique et écologique global soit positif. De la même manière que la télévision en couleurs a remplacé les postes noir-blanc dans les foyers, Swissmetro n'est envisageable que s'il est conçu pour se substituer à ce qu'il a rendu obsolète. Dans cette optique, il faudrait envisager de changer l'affectation d'une partie du réseau autoroutier.

# La relance

(ag) C'était il y a dix ans. Le 24 septembre 1978, tous les cantons et une écrasante majorité populaire acceptaient l'entrée du Jura dans la Confédération, c'est-à-dire la modification de l'article 1 de la Constitution fédérale — où le Jura était ajouté à la liste des cantons — et de l'article 80, qui portait à 46 le nombre des conseillers aux Etats.

Dix ans après, vient la relance.

Le moment est correctement choisi. D'un côté, les habitants du Jura bernois manifestent certaines velléités d'indépendance, ressentant avec plus d'impatience leur situation d'ultra-minoritaires dans le grand canton. Et le changement de majorité à Moutier a prouvé que la frontière n'était pas étanche entre les deux cantons.

De l'autre côté, le Jura, en exerçant sa souveraineté et en légiférant, s'éloigne du Jura bernois, c'est-à-dire de l'unification administrative de fait qu'imposait la loi commune de Berne. Le temps qui passe crée une diversification qui rendra l'unité plus difficile. La liberté

du jeune Etat exerce certes une séduction sur le sud qui n'en dispose pas, mais il ne faut pas en user jusqu'au point où elle distinguera, plus qu'elle ne rapprochera. Enfin, il est nécessaire d'agir avant que la lassitude ou les habitudes de confort ne s'emparent des militants du nord.

Une initiative sera donc le moyen de mobiliser — ou du moins d'obtenir une signature — jusque dans le dernier hameau.

Mais comment rédiger cette initiative et pour quel usage?

On se souvient qu'en 1977 l'Assemblée fédérale, en donnant sa garantie à la Constitution jurassienne, n'avait pas approuvé l'article 138 qui envisageait la réunion au Jura de districts ayant manifesté, lors du deuxième plébiscite, leur volonté de rester bernois. Cette disposition était jugée contraire à l'article 5 de la Constitution fédérale: «*La Confédération garantit aux cantons leur territoire...*» et au principe de la «*fidélité confédérale*».

L'initiative ne sera donc pas constitutionnelle; et, comme telle, elle ne sera pas soumise à la ratification de la Confédération. Mais pouvant être considérée comme une application de la disposition constitutionnelle écartée, quelle sera sa validité juridique?

Le Conseil fédéral sera, ou spontanément ou sur plainte du Gouvernement bernois, obligé de s'en saisir. A ce titre seul, l'affaire jurassienne serait relancée et M. Stuch aurait l'occasion d'ouvrir à nouveau le dossier.

Cela admis, quel contenu concret donner au texte?

On peut imaginer, par exemple, le président Lachat l'a suggéré, que le législateur recevrait l'injonction d'éviter d'accentuer dans toute loi nouvelle la distance entre les deux communautés.

Il est un autre domaine, essentiel, que DP a déjà évoqué (n° 849). La décision de faire avancer l'unité ne peut, en dernier ressort, venir que des Jurassiens du sud. Le nord ne saurait s'ingérer dans leurs affaires, mais il peut en revanche promouvoir l'unité vécue. Toutes les sociétés culturelles, sportives, scientifiques devraient se donner, seules ou en association, une aire de rayonnement qui englobe le nord et le sud. Dans la mesure où elles rempliraient cette condition et où elles n'exerceraient pas d'activités politiques, le Gouvernement jurassien serait autorisé à les subventionner. L'encouragement, sur une base légale, de tout ce qui manifeste et exprime l'unité du peuple jurassien est possible.

Il ne suffira donc pas de jouer la carte provocatrice, celle de la réouverture du dossier, celle de l'intervention de la Confédération tenue à faire respecter la Constitution.

Plus l'initiative donnera au Gouvernement les moyens légaux de promouvoir l'unité vécue, telle qu'elle s'exprime dans la langue, la culture, le voisinage, plus il sera difficile de l'attaquer.

Si, désormais, c'est le Gouvernement qui reçoit le mandat d'agir, il doit pouvoir le faire sans violation de la «*fidélité confédérale*».

La Constitution bernoise, avant la séparation, reconnaissait l'unité du peuple jurassien. Cette disposition ne fut pas désavouée par la Confédération. Pourrait-elle l'être, si l'affirmation de cette unité était reprise dans une loi jurassienne? ■

## DOSSIER DE L'EDITO

### A propos de Swissmetro

(pi) Swissmetro circulerait dans deux tunnels de 4.50 mètres de diamètre, creusés à 40 mètres sous terre, à la vitesse maximum de 400 à 500 km/h. Le système repose sur la combinaison de plusieurs techniques déjà connues: le vide d'air partiel dans les tunnels afin de diminuer la résistance et les pertes d'énergie; une propulsion par des moteurs électriques linéaires; des véhicules en sustentation magnétique, ce qui diminue fortement les frottements, donc l'usure du matériel et la consommation d'énergie.

La durée de parcours entre les stations serait constante (12 minutes), de manière à ce que tous les convois circulent et s'arrêtent en même temps. Il faudrait ainsi 12 minutes pour relier Genève à Lausanne, 27 minutes (12 + 12 + 3 minutes d'arrêt) pour aller de

Genève à Berne, etc. La vitesse serait donc variable suivant les tronçons.

Le percement des tunnels — de diamètre relativement faible par rapport à des ouvrages routiers ou ferroviaires traditionnels — représenterait une excavation de 10 millions de mètres cubes entre Genève et Saint-Gall, soit la moitié de ce qu'aura nécessité le réseau des routes nationales lorsqu'il sera achevé.

Les coûts de construction et les investissements sont évalués à 8 milliards de francs environ et les frais d'exploitation à 150 millions de francs par an. Swissmetro devrait être rentable avec une clientèle équivalant au 60% du trafic routier et ferroviaire entre Genève et Saint-Gall, en appliquant un tarif de 13,5 centimes par voyageur et par kilomètre.

# Des économies, tout de suite !

(jd) Les motions sur l'abandon de Kaiseraugst soulèvent un problème de procédure et impliquent des choix pour le financement des investissements effectués (DP 918). Mais ces deux aspects sont relativement secondaires; l'enjeu essentiel des deux motions, c'est l'avenir de la politique énergétique.

A suivre les motionnaires, le renoncement à Kaiseraugst doit permettre d'ouvrir la voie à d'autres projets de centrales nucléaires sur des sites moins contestés. Cette option, basée sur l'accroissement de l'offre énergétique, fait l'impasse sur le stockage des déchets et sur la sécurité de la population et part de l'hypothèse optimiste que Bernois (Graben) et Genevois (Verbois) accepteront de prendre la relève.

Au rythme de l'augmentation actuelle de la demande d'électricité, l'abandon de Kaiseraugst signifie à terme une dégradation de la sécurité de l'approvisionnement du pays. Politiquement et matériellement, aucun projet de remplacement n'est réalisable dans les vingt prochaines années. La solution de facilité — accroître les importations de France — crée une situation de dépendance que personne ne veut. Reste alors à mettre en place les moyens de modérer

notre fringale énergétique. La chose est possible sans renoncer pour autant aux prestations dont nous bénéficions aujourd'hui, tant la marge de gaspillage est importante.

Choisir la voie des économies d'énergie exige une action rapide. Pas question d'attendre un nouvel article constitutionnel, puis une loi d'application. En priorité un arrêté fédéral fixant des valeurs minimales de rendement pour les appareils et les installations, les principes de la tarification de l'électricité et du raccordement au réseau, introduisant le décompte individuel des frais de chauffage et encourageant la recherche et le développement technique. Si le temps presse, c'est parce qu'il n'est pas question de remplacer d'un jour à l'autre tous les équipements existants: le renouvellement du parc des réfrigérateurs, par exemple, nécessite une dizaine d'années. Donc pour obtenir des résultats à terme, il faut agir aujourd'hui déjà.

Dans ce débat très concret — quelles sont les économies possibles, comment les réaliser et combien coûteront-elles? — est-il possible d'imaginer que les partis politiques trouvent un terrain d'entente? Depuis une dizaine d'années la politique fédérale est marquée par la confrontation; plusieurs dossiers sont bloqués par absence de consensus. L'abandon de Kaiseraugst pourrait être l'occasion de renouer avec la pratique du dialogue qui seule, dans ce pays, permet d'aboutir à des solutions praticables. Lors d'une récente table ronde sur la politique énergétique organisée par le *Tages Anzeiger*, trois représentants des partis gouvernementaux ont croisé le fer: initialement opposés sur la nécessité d'un arrêté fédéral sur les économies d'énergie, ils se sont retrouvés lorsque le journaliste les a obligés à aborder les solutions pratiques. ■

Avez-vous remarqué cette page de publicité d'ABB (Asea Brown Boveri) indiquant un numéro de téléphone? Cela valait la peine d'appeler pour prendre connaissance du message publicitaire d'une grande entreprise suisse qui a besoin de trouver une crédibilité. Mais une participation plus importante des travailleurs à la prise de décisions aurait certainement aussi un effet positif sur les relations publiques d'ABB!

## EN BREF

Les élues de la liste féminine indépendante (UFL) au Grand Conseil du canton de Lucerne et au Conseil de ville de Lucerne viennent de quitter le Groupe qu'elles avaient constitué avec l'Alliance verte (ancien POCH) en raison de certaines divergences de vues.

Plusieurs milliers de fusils d'assaut de la nouvelle génération (SIG PE 90) ont été produits en version civile. Prix chez l'armurier du coin: 2150 francs.

Remous au BSC Young Boys de Berne, car le président, suite à la défaite humiliante en Coupe de Suisse, envisage de mettre l'équipe à l'amende. Une retenue de 40 000 francs serait opérée sur les salaires (2% de la somme annuelle). La question qui se pose: est-ce possible?

## Le coût du frigo

L'exemple du réfrigérateur montre l'importance des économies potentielles pour une prestation de qualité égale:

Consommation moyenne des appareils sur le marché	1,5 gigajoule
Consommation des meilleurs appareils sur le marché	1,1 gigajoule
Consommation optimale (techniquement possible aujourd'hui)	0,45 gigajoule

## Gaspillage

Dans presque toutes les utilisations de l'énergie, nous consommons 2 à 5 fois plus que nécessaire.

Un usage rationnel de l'électricité permettrait d'économiser entre 60 et 140 pétajoules.

A titre de comparaison, l'abandon de l'énergie nucléaire en 2025 nous obligerait à produire ou à économiser environ 160 pétajoules.

# Et le droit d'initiative, Bruxelles ?

**(y) Parmi toutes les raisons, bonnes et moins bonnes, avancées pour refuser l'adhésion pure et simple de la Suisse à la Communauté européenne (CE), il y a une objection majeure, probablement impossible à surmonter: la démocratie directe à la suisse.**

Le Conseil fédéral ne s'y est pas trompé, qui indique dans son Rapport sur la Suisse et l'Europe, paru mardi dernier, que *«les règlements et directives arrêtés par le Conseil des Communautés européennes, en application des traités communautaires, ne peuvent plus être subordonnés à une approbation subséquente des Etats membres. En d'autres termes, ils ne sauraient faire l'objet d'une demande de référendum»* (Rapport sur la position de la Suisse dans le processus d'intégration européenne, du 24 août 1988, page 125).

## **Chambres fédérales sans débats agricoles?**

Car c'est bien d'une restriction du champ d'action du peuple et des Chambres fédérales qu'il s'agit. Dans notre système fédéraliste, les cantons sont souverains et la Confédération a les seules compétences que la Constitution lui octroie expressément. En cas d'adhésion, elle verrait son champ d'action non seulement limité «par le bas», mais aussi par le haut, par le niveau supranational puisque *«le constituant et le législatif helvétique ne pourrait plus légiférer que dans des domaines où la CE n'a pas, elle-même, édicté des normes»* (Ibid). Exit la politique agricole, qui fait les beaux jours des parlementaires helvétiques, exit la majeure partie des politiques commerciales, de la concurrence, des transports, etc. Resteraient comme grands «sujets nationaux», les débats relatifs à l'armée et aux assurances sociales fédérales. Les fédéralistes les plus acharnés n'ont jamais osé rêver d'une telle réduction des pouvoirs de Berne. Or donc, la CE n'acceptant que des membres à part entière, le droit de référendum s'en trouve fort limité. Si la

Suisse avait adhéré à la CE le 1<sup>er</sup> janvier 1973, date de l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange, son histoire législative aurait été bien différente; on a calculé que sur les 410 lois et arrêtés édictés entre le 1<sup>er</sup> janvier 1973 et le 19 juin 1987 et soumis au référendum, 126 textes, soit 31%, concernent des domaines relevant en tout ou partie de compétences communautaires: 38 pour l'agriculture, 19 pour des subventions, 18 pour la politique commerciale, 14 pour le fiscal et les douanes, 11 pour les transports, 10 pour la réglementation du marché intérieur, 8 pour la libre circulation des travailleurs, 4 pour l'énergie, 3 pour la concurrence et 1 pour la monnaie. Cette proportion générale d'un tiers environ s'élève à plus de 80% pour les secteurs où le processus d'intégration communautaire est le plus avancé, notamment pour l'agriculture.

Pour faire bon poids, il convient d'ajouter que la majorité des arrêtés urgents sujets au référendum pris dans la même période, notamment pour lutter contre la surchauffe (votations de décembre 1973), n'auraient tout simplement pas pu être adoptés, parce que contraires au droit communautaire.

## **La démocratie indivisible**

Pour la même raison, et toujours dans la même période 1973-1987, six des initiatives populaires soumises au vote ou retirées n'auraient pas pu être lancées. Une sorte de précensure aurait bloqué les initiatives pour cause d'incompatibilité européenne: l'Action nationale et autres républicains l'ont échappé belle trois fois, tandis que les partisans du référendum en matière de traités internationaux, les défenseurs de l'air pur (Albatros) et les producteurs de lait (importation de fourrages) n'auraient pu récolter des signatures pour leur initiative. Parmi les vingt-et-une initiatives actuellement pendantes, deux au moins n'auraient pu être lancées (petits paysans et limitation de l'immigration), tandis que deux autres seraient sans objet parce que demandant l'abrogation de

mesures non conformes aux normes de la CE (taxe poids lourds et vignette autoroutière).

Même s'ils ont de quoi impressionner, les chiffres cités importent peu au fond, puisqu'il s'agit d'une question de principe. Car la démocratie est indivisible, et l'exercice des droits populaires qui la font vivre ne saurait souffrir de limitations. Plus que des considérations relatives à la politique de neutralité ou à la structure fédéraliste de la Suisse, c'est bien la sauvegarde de la démocratie directe qui nous barre la voie de l'intégration. Cette objection, majeure à nos yeux, ne paraît de toute évidence pas telle à tous nos concitoyens.

Mais il n'y a là rien d'étonnant pour qui observe le double mouvement en cours: tandis que l'économie suisse concentre ses forces et resserre ses structures pour prendre la dimension européenne, la droite politique, parti radical en tête, invente les moyens de «rendre moins intensif» l'exercice du droit d'initiative, en décourageant par exemple «les revendications à répétition».

## **La voie suisse**

Et si, au lieu de penser que la démocratie suisse va forcément s'avérer perdante au jeu de l'intégration européenne, on avait l'insolence d'inverser les rôles? Après tout, les citoyens des Douze ont désormais le même passeport; pourquoi n'auraient-ils pas la même carte de vote pour les objets relevant de la compétence des institutions communautaires? Aussi bien, l'exclusive économique du Marché commun va progressivement faire davantage de place à la composante politique de la Communauté; au fur et à mesure de cette évolution, la démocratie devrait reprendre ses droits. Et la Suisse, dans tout ça, pourrait avoir l'insolence de jouer un rôle incitatif. ■

● La semaine prochaine, nous aborderons un autre aspect problématique de l'intégration européenne: celui de la protection de l'environnement. La Suisse devra-t-elle s'aligner sur des normes moins restrictives que celles qu'elle a édictées ou pourra-t-elle influencer ses voisins? Nous tenterons d'apporter quelques éléments de réponse, sur la base de l'analyse de la situation actuelle.

# Un peu de bonne volonté, Messieurs les patrons

(jd) Jadis ils désignaient la liturgie que les moines accomplissaient durant la nuit, un divertissement pour instruments ou encore un morceau de piano à caractère mélancolique. Les «nocturnes» aujourd'hui font référence à l'ouverture retardée des magasins. L'époque est pragmatique.

Les Genevois auront à se prononcer sur le sujet le 25 septembre prochain, à l'initiative du Groupement des jeunes dirigeants d'entreprises.

Sur le principe, les avis divergent et il y a matière à discussion, tant varie la nature des arguments: économiques, sociaux, culturels même. En évidence et à l'appui des nocturnes, l'exigence de liberté, de flexibilité formulée par les consommateurs comme par le personnel de vente. Mais si, en effet, des sondages semblent indiquer un penchant du public pour la consommation nocturne, vendeurs et vendeuses n'ont pas eu l'occasion d'exprimer leur point de vue.

Pour nous, point n'est besoin d'analyser plus avant le fond pour rejeter cette initiative. Les modalités prévues suffisent à justifier notre refus. A l'Etat, les initiants de-

mandent l'extension des heures d'ouverture, rien d'autre. Le règlement des conditions de travail et de la rémunération est laissé aux bons soins des partenaires sociaux. Appréciez l'angélisme (ou le cynisme) des jeunes dirigeants d'entreprises: *«Les négociations qui ne tarderont pas à s'ouvrir aussitôt que l'initiative sera votée démontreront que les employeurs sont prêts à profiter de cet aménagement des horaires pour introduire des améliorations. Ce qu'il faut aussi savoir, c'est qu'en vertu de la Loi fédérale sur le travail, personne ne peut être obligé de travailler le soir.»*

Cette vision idyllique ne dupe pas ceux qui connaissent la précarité des conditions de travail dans la vente: bas niveau des salaires, stress et contrôles tatillons, chasse aux syndiqués.

Si patrons et syndicats se mettaient préalablement d'accord sur les modalités (salaires, congés) de l'innovation, alors les citoyens pourraient se prononcer sur le fond de la question. A défaut, il n'y a aucune raison de donner un chèque en blanc à un patronat qui a trop souvent fait la preuve de sa mauvaise volonté contractuelle. ■

## PEREQUATION INTERCOMMUNALE VAUDOISE

### L'or du lac

(pi) On pouvait craindre que le débat sur le renforcement de la péréquation intercommunale n'aboutisse à un vote où s'additionnent les égoïsmes locaux: auraient voté oui, les députés qui trouvaient un gain pour leur commune; auraient voté non les perdants.

Bien! Le Grand Conseil a surmonté l'esprit de clocher. Il est vrai que lorsque Commugny annonçait qu'elle devrait porter son taux d'impôt à 60, personne ne versait de larmes, la majorité de la population payant au taux de 100 ou plus.

Le conseiller d'Etat Pidoux a eu le mérite politique de porter rapidement ce projet devant le législatif. Il faut à la fois l'en féliciter et montrer aussi les limites de l'exercice.

Tout d'abord, personne n'a compris la dramatisation de l'exposé des motifs. Où sont

les communes à la veille d'un dépôt de bilan? Certes, plusieurs ont été fortement déstabilisées par le coût effarant de la nouvelle loi scolaire, mais un décret provisoire les a mises, pour cinq ans, à l'abri.

Deuxièmement, la nouvelle classification des communes s'applique à des domaines limités, représentant entre 10 et 15% de leurs budgets. Le correctif est faible.

L'assainissement véritable dépendra donc d'autres mesures, qui ne seront pas une extension de la péréquation intercommunale («Nous avons déjà donné», diront les communes), mais une participation plus forte de l'Etat à certaines charges. 50 millions ont été annoncés comme disponibles.

La péréquation votée, ce n'est donc pas l'Evangile, mais un bon petit pas, réformiste, dans la bonne direction. ■

(pi) Pas un député pour voler au secours de Jean-François Leuba, le chef du Département de justice et police du canton de Vaud. Il a pourtant pris un sérieux savon: l'Office cantonal des étrangers est tellement désorganisé qu'*«il n'est pas possible (...) de qualifier (son) état de débordement»*, selon le rapport de la Commission de gestion du Grand Conseil. *L'Hebdo* avait fait monter la mayonnaise et 24 heures s'est chargé de l'assaisonner quelques jours plus tard, allant même jusqu'à suggérer à Jean-François Leuba de mettre un terme à sa carrière de magistrat aux prochaines élections. En France, on appelle à la démission; à Lausanne, on signale que l'on arrive *«au terme de la durée moyenne d'une carrière au gouvernement»*. Délicate attention.

## L'effet médiatique

Philippe Pidoux aura eu plus de chance, même s'il n'est pas mieux noté que son collègue par la Commission de gestion, à propos de la Division autonome informatique (DAI) du CHUV. Après une précaution oratoire d'inspiration militaire (*«La DAI est comme un porte-avion, on ne change pas de cap en quelques secondes»*) viennent les reproches: *«Actuellement on travaille de manière peu professionnelle, avec des méthodes vieillottes»*. Plus loin: *«Jusqu'à maintenant, le personnel de la DAI a été maintenu dans un certain niveau d'incompétence»*. Ou encore: *«Dans le service DAI tout est à revoir»*.

Mais pour les médias, une seule victime suffisait.

Philippe Pidoux a tout intérêt à réorganiser la DAI avant la prochaine visite de la Commission de gestion. ■

# Révolution des mots

J'ai consacré mon été à tenter d'établir (Dieu merci, avec l'aide de mon ami Claude, sans lequel je ne serais jamais parvenu à chef) l'édition critique du livre X de l'*Histoire de la Révolution française* de Michelet: on prend le texte de la première édition (1847-53); on le compare avec le texte de la seconde édition (revue par l'historien) et avec le texte du manuscrit conservé à la Bibliothèque Nationale, à Paris — la veuve de Michelet ayant eu la malheureuse idée de faire disparaître certaines lettres concernant la première femme de l'écrivain, et certaines pages de son Journal intime, mais non pas ses manuscrits, brouillons, etc!

Le résultat? Vous lisez dans la première édition que parlant du fameux discours d'Isnard: «On chercherait sur les rives de la Seine si Paris a existé!», Michelet écrit: «Parole fatale». Mais dans le manuscrit, il avait écrit: «Parole déplorable» — cependant qu'une rature permet de déchiffrer: «Mot déplorable» et qu'une rédaction antérieure, abandonnée en cours de route, donne «Mot déplorable, fatal!» et qu'enfin la seconde

édition revient à *Parole*, mais ajoute, au lieu de *fatale* ou de *déplorable*: «maladroite et injuste»...

Le tout permettant de donner en bas de page une note, indiquant les différentes variantes, pour le plus grand plaisir des spécialistes, lesquels pourront, à partir de *fatal(e)*, par exemple, évoquer la racine *fatum*, *destin*... De là, on passe facilement à l'idée du mythe d'Œdipe, puis du complexe d'Œdipe, et l'on conclut que Michelet a très certainement souhaité la mort de son père, et désiré sa mère, qu'il confondait d'ailleurs avec Jeanne d'Arc, et, ce qui est plus grave, avec le général Marceau! Comme disait l'autre, il y a encore de la joie en Israël! Je travaillais à ces joyeusetés — les critiques que je prenais à partie ici même sont des enfants de chœur en comparaison des amateurs d'éditions critiques — tout d'abord en compagnie de mon petit-fils, trois ans, puis de deux autres chérubins, âgés respectivement de quatre et sept ans. Évoquant le souvenir de Charles Gilliard, qui nous disait, à propos des bénédictins de Saint-Maur: «Ils travaillaient dans des conditions excep-

tionnellement favorables... Il n'y avait pas de femme pour mettre de l'ordre dans leurs papiers. Pas d'enfants qui criaient autour de la maison!» Évoquant aussi la mémoire de Roorda, lequel s'en prenait aux maîtres d'école et à la règle de trois: si une heure de devoirs à domicile procure à l'élève un bénéfice X, quatre heures de devoirs procureront un bénéfice égal à 4X! Ce qui est manifestement faux. Ici de même: ayant cru naïvement que si un enfant produit un volume de bruit équivalant à X décibels, deux enfants produiront 2X décibels — c'est au moins 4X qu'il faut compter! ■

FABRIQUE DE DP

## Le respect du féminin

(*réd*) La typographie essaie de suivre l'évolution des mentalités: dans le mensuel *Femmes suisses*, on ne dit pas qu'une revue s'adresse aux adolescents, mais aux adolescent-e-s, à moins qu'elle ne soit destinée qu'aux seuls garçons. L'égalité exige que le «e» soit entre tirets et non pas entre parenthèses. De même, certains sont en avance sur le dictionnaire et sur l'Académie, et féminisent systématiquement les titres, fonctions, professions au masculin lorsque le poste est occupé par une femme ou qu'il est mixte. Sans la même rigueur que son confrère, DP applique également ces règles. Le réflexe n'est pas encore généralisé, mais certain-e-s y tiennent et livrent leurs textes dûment «égalisés». Reste à ne pas corriger par automatisme; c'est ce qui s'est passé dans le dernier numéro, dans l'article de François Brutsch «La fondue sous les tropiques», où le mot «auteure» s'est masculinisé lors d'une première correction à l'écran...

Et si c'est une main féminine qui en est responsable, elle en sera d'autant plus facilement excusée qu'il ne s'est trouvé aucun œil masculin pour découvrir cette absence de «e». Comme égalité.

«LA DISTINCTION»

## Un drôle de journal

(*pi*) Voulez-vous savoir qui a dit: «Il faut se déterminer entre la peur d'oser et la crainte d'entreprendre. Lausannois, Lausannoises, j'ai confiance en vous.»? Ou apprendre (et voir démontré) que Philippe Djian est le fils spirituel de Ramuz? Ou vous interroger s'il faut vraiment rouvrir le tombeau de François-Joseph? Si oui, lisez *La Distinction* — publication bimestrielle pour la *Promotion de la Distinction*. Au *Palmarès de l'anthologie des plus grands rhéteurs et stylistes romands*, vous découvrirez dans le dernier numéro Jean Spielmann, secrétaire général du Parti du travail, Paul-René Martin (mais oui, c'est lui qui a dit...), le Parti des Automobilistes et la Commission locale des JO 94 d'Ormont-Dessous. Dans *La Distinction*, vous trouverez

également critiques de livres et articles littéraires, ainsi qu'un feuilleton à l'intérieur duquel vous devrez découvrir la contrainte imposée à l'auteur, le gagnant se voyant offrir un abonnement gratuit et le droit imprescriptible d'écrire le chapitre suivant.

C'est drôle et ça change de *Samedi Littéraire*. Après DP, *La Brèche* et d'autres — que d'aucuns s'obstinent à appeler des «feuilles volantes» — c'est une expérience supplémentaire de micro-édition et on peut s'abonner. ■

*La Distinction*, case postale 204, 1000 Lausanne 9.

L'Institut prend l'apéro et reçoit le vendredi de 17 à 19 heures à la Librairie Basta, à Lausanne. Qu'on se le dise!

L'INVITE DE DP

## Il y a trente ans, naissait la nouvelle gauche

La fondation en 1920 de la Troisième internationale et le maintien de la Deuxième eurent pour effet de susciter des dissidents. Privés de toute assise populaire, mais auteurs d'écrits remarquables, ceux-ci demeurèrent longtemps inconnus des hiérarchies alors même qu'ils croyait avoir, au fil des circonstances, inventé des thèses originales. Il arrivait que les choses changent quelquefois, mais l'exception ne connaissait pas de lendemain.

La règle subit son premier accroc quand se réunirent, au printemps de 1956, Nenni et Saragat. Il ne s'agissait plus cette fois d'analystes solitaires mais des chefs de gros bataillons du prolétariat italien. Ils avaient combattu ensemble dans la Résistance puis s'étaient écorchés comme pas deux, motif pris du prosoviétisme de l'un et de l'anticommunisme de l'autre. Ils tombèrent d'accord pour effacer leurs querelles et reconstruire l'unité socialiste sur la base d'un renouveau théorique. Des deux côtés, les petits chefs crièrent au reniement et soulignèrent l'âge avancé des interlocuteurs. Mais les sections, à une large majori-

té, suivirent. En fait, n'avaient-elles pas précédé le mouvement en marchant? Les données historiques propres à l'Italie d'après-guerre rendent plausible l'hypothèse. Quoi qu'il en soit, pour la première fois en Europe, la «nouvelle gauche» quitta son statut de secte.

La publication, même non officielle, du rapport Khrouchtchev, les révoltes de Pologne, l'insurrection matée de Budapest justifiaient aux yeux de beaucoup l'appel lancé de Rome.

Les sociaux-démocrates, bénéficiaires potentiels de ce désarroi, avaient pour l'heure bien d'autres chiens à fouetter. Leur politique de «troisième force» les engluait jusqu'au cou dans le conservatisme le plus obtus et une implacable répression coloniale. Aucune ouverture ne semblait venir de ce côté-là.

Il fallut des années aux rénovateurs de toutes les familles d'esprit pour se rejoindre enfin, créant ou non leurs propres structures selon le pays. L'ampleur historique de la tâche ne leur épargna point les médiocrités. En 1960, par exemple, les amis de Rocard prièrent Mitterrand de ne pas adhérer au PSU parce

qu'il avait mauvaise façon. En 1974, les amis de Mitterrand rendirent à ceux de Rocard leur monnaie au seuil du nouveau PS. Mais ces vicissitudes, et beaucoup d'autres, restèrent anecdotiques. Le train était en marche. Il roule toujours.

Notre pays ne sortit guère de son flegme devant le cours modifié des choses. Tout au plus vit-on fleurir, aux terrasses de Lausanne et de Genève, davantage d'exemplaires de *l'Express* et de *l'Observateur*. Naquit cependant à la Chaux-de-Fonds, il y a juste trente ans, la Nouvelle gauche socialiste. Elle mena de nombreux combats, notamment au niveau des idées. En 1963, la NGS vota sa dissolution et la plupart de ses militants rallièrent les rangs du Parti socialiste neuchâtelois. On les y trouve aujourd'hui encore, mais cela est une autre histoire.

René Meylan

L'invité de DP s'exprime librement dans cette tribune. René Meylan, neuchâtelois, est ancien conseiller d'Etat et aux Etats.

KRACH 87

## Les pertes sans titres

(ag) DP avait souligné l'absence de transparence des comptes et bilans des banques et des grandes sociétés ne reflétant pas, pour l'exercice 87, les pertes subies sur titres après le krach boursier. La Caisse de pension de l'Etat de Vaud a joué, elle, la transparence. Il faut l'en féliciter.

Au bilan, les titres figuraient pour 432 870 385 fr en 1986 et, en 1987, pour 507 365 093 fr. Il y a eu donc achats en cours d'année qui ne permet-

traient pas, sans autre indication, de réperer les pertes essuyées. Ainsi ont procédé les sociétés opaques.

Mais le compte de pertes et profits de la CPEV renseigne plus amplement. La différence de cours sur titres y figure pour une perte de 14 208 505 fr.

Précisons qu'il ne s'agit que d'une correction de l'évaluation des titres. La loi précise, en effet, qu'ils sont portés au bilan à leur valeur vénale, mais au maximum au prix d'achat. ■

**DP** Domaine  
**DP** Public

**Rédacteur responsable:**

Jean-Daniel Delley (jd)

**Rédacteur:** Pierre Imhof (pi)

Ont également collaboré à ce numéro:

Jean-Pierre Bossy

François Brutsch (fb)

Jean-Daniel Delley (jd)

André Gavillet (ag)

Jacques Guyaz (jg)

Yvette Jaggi (yj)

Charles-F. Pochon (cfp)

Point de vue: Jean-Louis Cornuz

L'invité de DP: René Meylan

**Abonnement:**

65 francs pour une année

**Administration, rédaction:**

Saint Pierre 1, case postale 2612

1002 Lausanne

**Tél:** 021 22 69 10 **CCP:** 10-15527-9

**Composition et maquette:**

Liliane Berthoud

Françoise Gavillet, Pierre Imhof

**Impression:**

Imprimerie des Arts et Métiers SA

# Un problème de «désidentification»

(cjp) Un nouveau quotidien est né: *Le Nord Vaudois*, qui remplace le *Journal d'Yverdon* et la *Feuille d'Avis de Sainte-Croix*, propriété de la société du *Journal d'Yverdon* depuis près de vingt ans déjà.

Une évolution qui permet de faire d'intéressantes observations sur l'accueil fait à cette entreprise, et sur la presse régionale vaudoise depuis quelques années.

*Le Journal d'Yverdon* est un des plus anciens journaux suisses; il existe depuis 1773. Alors qu'il exprimait une sensibilité libérale, il a eu un concurrent local radical qui s'appelait d'abord *Le Peuple*, puis *Le Nord Vaudois*, il y a un peu plus de soixante ans. Libéré de cette concurrence, il a pu devenir quotidien il y a bientôt cinquante ans. Maintenant, il cherche à se renforcer pour résister à ses importants concurrents lausannois et neuchâtelois. Il est évident que des impératifs économiques ont dicté sa décision de changer de titre pour mieux exprimer la volonté de représenter une région. En le faisant, il s'est contenté d'adopter la même politique que les principaux journaux de deux autres régions vaudoises: *L'Est vaudois*, à Montreux, a adopté sa formule en 1972 après fusion du *Journal de Montreux*, de la *Feuille d'Avis d'Aigle* et du *Courrier de Leysin*; *Le Quotidien de La Côte*, à Nyon, est le produit de la fusion, en 1987, de journaux paraissant de Morges à Versoix.

D'autres journaux locaux subsistent dans ces régions — et même un quotidien à Vevey — mais le caractère régional des deux nouveaux quotidiens leur donne une identité bien marquée face à leurs grands concurrents valaisans et lausannois, dans un cas, lausannois et genevois, dans l'autre.

## Le combat des Hauts

Les Sainte-Crix, privés de leur bi-hebdomadaire (alors que les rédacteurs locaux du *Nord Vaudois* sont les anciens de *La Feuille d'Avis de Sainte-Croix*)

tentent de lancer un nouveau journal local pour les «Hauts». L'entreprise n'est pas impossible et la presse lausannoise renseigne beaucoup sur cette tentative. Les grands quotidiens ont naturellement intérêt à freiner la progression du nouveau journal, ce que contribuerait à favoriser le maintien d'une presse locale non quotidienne.

La question qu'on se pose est: vaut-il mieux conserver des petits hebdomadaires locaux, ou favoriser l'implantation de quotidiens régionaux modestes mais bien gérés, face aux grands quotidiens richement dotés? Ce n'est pas un choix facile, il faut en convenir, surtout en tenant compte des ressources des gros éditeurs. ■

POLLUTION VERBALE (suite)

## Mettez un catalyseur dans votre salon

(fb) Faudra-t-il en faire une rubrique, à l'image du «Mur du çon» franchi chaque semaine par une personnalité du monde politico-journalistique français dans le *Canard enchaîné*?

Après la mort des forêts imputable à la régression de la pollution due au charbon (DP 918), le sottisier de l'antiécologie primaire s'est enrichi d'une autre découverte: le catalyseur est une véritable usine d'épuration, il aspire la pollution et rejette du bon air. C'est du moins ce que donne à entendre un article de la *Schweizerische Zeitschrift für Polizei, Verkehr und Technik* dont rend compte *La Suisse* du 26 août. Une étude zurichoise également relayée par *Auto-utile*, le service d'information de l'économie automobile suisse, repris, lui, par une dépêche ATS publiée, en tout cas, par *La Liberté/Le Courrier* du 5 septembre. Bon sang, mais c'est bien sûr! L'air ambiant étant plus pollué que celui qui sort du catalyseur, «on se demande déjà

Communication à deux vitesses: la Banque nationale suisse publiera à fin septembre le livre sur *Les Banques suisses en 1987*, en allemand, alors que l'édition française ne paraîtra qu'en novembre.

## ECHOS DES MEDIAS

L'aventure du *Quotidiano*, le quotidien du Tessin en difficulté alors que les lecteurs ont été nombreux à l'accueillir, illustre les limites de la liberté de la presse. Les concurrents n'aiment pas le nouveau venu, les imprimeurs refusent d'imprimer et la publicité n'arrive pas. C'est probablement suffisant pour conserver les positions acquises. A suivre attentivement avant d'écouter les explications des doctrinaires du libéralisme économique.

parmi les spécialistes si, en cas d'alarme smog, les propriétaires d'automobiles à catalyseur ne pourraient pas laisser leur moteur en marche pour purifier l'air ambiant pollué» (*Auto-utile*, cité sans ironie perceptible par l'ATS).

Ce «raisonnement» fait penser à un conducteur qui, après quelques whiskies, chercherait à abaisser son taux d'alcoolémie en se contentant de bière et de vin. On se permettra de rappeler qu'un moteur, même avec catalyseur, ne vit pas que d'air, fût-il pollué, mais aussi d'essence... Sa combustion laisse des résidus qui, pour sortir du pot d'échappement catalytique en concentration moins forte que dans l'air ambiant, ne s'en ajoutent pas moins aux autres dans celui-ci.

Rumeur obscurantiste. Mais quand la grande presse s'y met (*La Suisse* a au moins pris soin de s'entourer d'autres avis)... ■